

COMPTE RENDU

FORMATION SPECIALISEE 09/10/2024

En réponse à notre déclaration liminaire (ci-dessous), la présidente indique qu'elle attend avec impatience les décisions qui seront prises au niveau national en terme d'emploi. Elle se félicite de l'arrivée de 15 contrôleurs stagiaires alors que 6 étaient annoncés au départ.

Concernant le chauffage, elle indique que les démarches ont été lancées le 26/09/2024. Le chauffage a été effectivement remis en route sur Baynac le vendredi 04/10/2024. Toutefois, elle précise que la sonde n'a pas déclenché la remise en route du chauffage compte tenu des températures extérieures plutôt douces.

La Présidente a proposé aux organisations syndicales une réunion pour présenter les audits réalisés par AGILE pour les sites de Cosne, Clamecy et Baynac.

Suite au manque temporaire d'effectif au BIL, elle se rendra avec le directeur adjoint vendredi 11/10 sur les sites de Cosne et Clamecy afin de rencontrer les agents et recenser les problèmes immobiliers.

Pour le SGC de Nevers, elle indique que le nombre d'agents sur l'un des plateaux est trop important et qu'il est prévu d'en installer une partie dans la salle de réunion Morvan dès qu'une autre salle de réunion sera opérationnelle en rez-de-chaussée.

Elle indique également qu'elle va regarder ce qui peut être fait pour régler les problèmes du local courrier.

Concernant le ménage, la présidente indique qu'elle a bloqué le paiement de la facture du mois d'août car le ménage n'a pas été fait correctement cet été. Elle agira ainsi tant que des manquements ou absences auront lieu. Elle conseille de faire remonter aux gestionnaires de site tout problème concernant le ménage.

La situation du CDIF a été évoquée dans le cadre du DUERP et la directrice indique que la responsable de GF3A reviendra dans la Nièvre voir les agents de ce service.

La pétition intersyndicale départementale, signée par un grand nombre d'agents, demandant le réapprovisionnement des essuie-mains papier lui a été remise.

Sur ce sujet, elle indique avoir fait des recherches. L'essentiel est de faire un lavage des mains efficace et il n'y a pas de différence entre le papier et le sèche-main électrique.

La CGT fait à nouveau remarquer que les sèche-mains électriques sont très bruyants et entraînent une dégradation des conditions de travail. Par ailleurs, sur la nouvelle cité administrative de Lyon dans laquelle travaillent 400 agents, tous les sanitaires sont équipés de distributeurs de papier feuille à feuille (marque Parades). La CGT souhaite l'installation de ce type de distributeurs.

En séance, il a été indiqué que les sèche-mains électriques ne sont pas adaptés aux agents en situation de handicap. La directrice a reconnu cet état de fait et fera le nécessaire.

En matière de prévention et de gestion du stress, la présidente est tout à fait d'accord pour démultiplier les formations sur l'ensemble des sites du département et est volontaire pour organiser toutes les actions de prévention avec la mutuelle et la médecine du travail. Pour cela, elle a écrit aux chefs de service afin de les inviter à participer à la conférence Santé mentale de la MGEFI et du CDAS prévue le 18/10. Elle leur a également demandé de permettre à tous leurs agents d'y assister.

Ordre du jour :

- approbation des procès verbaux des 24/11/2023, 04/12/2023, 28/03/2024 et 24/06/2024,
- présentation doctrine d'emploi des animateurs de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP),
- point budgétaire et propositions d'achats,
- fiches de signalement, accidents de service, Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)
- question diverses.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) fait le point sur les dépenses de formation déjà engagées par la Formation Spécialisée (FS) : 8313 € sur l'enveloppe régionale de formation (consommée en totalité) et 4039 € sur l'enveloppe locale. Il reste donc une somme disponible de 24913 € (enveloppe globale 28952 € - 4039 €).

L'assistante de prévention présente ensuite les propositions de dépenses :

- contrat de maintenant défibrillateurs + piles 1496,40 €,
 - bureaux réglables en hauteur (manuels et électriques) 6579,17 €,
 - ventilateurs sur pied 840,12 €,
 - banc pour le point de rassemblement de Baynac (pour les personnes à mobilité réduite en cas d'évacuation) 590,71 €,
 - sièges ballon 557,46 €,
 - souris ergonomiques 291,58 €,
- qui sont acceptées par les organisations syndicales.

La FS valide également les propositions de stage fatigue oculaire (Cosne et Chateau-Chinon) et massage « amma-assis » (Chateau-Chinon). La CGT demande que l'ensemble des stages de la FS soient proposés à tous les sites extérieurs à Nevers (fatigue oculaire, massage « amma-assis, gestion du stress, prévention des conflits, sauveteur secouriste du travail et utilisation du défibrillateur) ainsi qu'ils soient ouverts aux autres administrations occupant les sites.

La CGT rappelle qu'elle est contre la limitation à 3 vœux sur la fiche d'inscription aux formations hygiène et sécurité et contre la demande d'avis au chef de service.

La CGT a fait plusieurs propositions d'achats : panières/trieurs à chaque étage de chaque site pour mettre des chasubles ou brassards guide-file/serre-file à utiliser lors des évacuations, casquettes renforcées et gyrophares orange pour les géomètres ainsi que des brumisateurs mécaniques pour les agents qui le souhaitent.

La CGT a rappelé sa proposition de distributeurs de serviettes hygiéniques. La présidente indique à nouveau qu'elle n'y est pas opposée mais qu'elle doit étudier la faisabilité.

Suite aux propositions de dépenses, un recensement sera fait pour les agents intéressés par les sacs à roulette et sacs à dos pour les télétravailleurs ainsi que pour les ballons et coussins d'assise.

Les organisations syndicales interrogent la Présidente sur l'absence de compte rendu de la visite de la FS au Centre de Contact qui a eu lieu en avril 2024. Celle-ci indique ne pas en avoir connaissance. Celui-ci lui est donc envoyé pendant la séance. Elle a conscience qu'il y a encore des problèmes immobiliers à cet étage (moisissures et infiltrations sur certaines fenêtres, porte ouvrant directement sur le bureau d'une collègue, problème d'isolation phonique des bureaux, etc) et qu'elle s'engage à les résoudre.

La présidente indique que les signalements effectués par les agents concernant les injures, menaces, insultes, agressions ont toutes fait l'objet d'une lettre de sa part aux usagers. Les agents ont également reçu un message de soutien.

Concernant le signalement de danger grave et imminent effectué par des agents du SIP assiette, la directrice répond qu'il fera l'objet d'une réponse très prochainement.

Le registre hygiène et sécurité dématérialisé a été modifié suite à une nouvelle présentation. Une note départementale sera adressée à tous les agents pour expliquer son fonctionnement.

A ce jour, 6 accidents de service ont été déclarés et reconnus par l'administration.

Une nouvelle fiche RSST a été évoquée en séance concernant l'accessibilité du parking en dehors des horaires d'ouverture ainsi que la problématique de l'autonomie des véhicules de fonction électriques. L'administration étudie cette question sur le parking et sur l'acquisition de cartes d'achat pour les bornes de recharge en dehors du site.

La CGT a demandé qu'un rappel soit fait sur les conditions des visites de la médecine de prévention (modalités de saisine, lieux de visite pour les sites extérieurs). La directrice a également indiqué qu'un bilan de la médecine de prévention serait fait lors de la prochaine réunion de la FS.

Elle annonce l'organisation d'une demi-journée de sensibilisation au handicap le 18/11/2024 ouverte à tous les agents du département, ENFIP et ESI compris.

Face à la densification des locaux de la DDFIP (Chateau-Chinon, Cosne, Clamecy, Barbusse), la directrice propose la mise en place de conseils de site. Ceux-ci permettront la rencontre et la discussion avec les autres administrations sur toutes les problématiques liées au partage des bâtiments.

Siégeaient pour la CGT :
Christine RAGUILLAT, Carole DOUSPIS, Simon PAGES, Florence BAILLON

Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du 09/10/2024

Lors de notre déclaration liminaire du 24/06/2024, nous annonçons la montée en puissance de l'extrême droite et de ses idées en France et au-delà en Europe.

Face aux résultats sans précédent des élections européennes, le président de la République a décidé de dissoudre, en toute irresponsabilité et dans la précipitation la plus totale, l'Assemblée nationale. Nous avons pu observer la mise en place d'un front républicain dont le seul but programmatique était d'empêcher l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite via l'Assemblée nationale. Cela a fonctionné, mais notre petit doigt nous dit que cela ne marchera pas forcément à tous les coups.

Surtout quand les électeurs ont pu constater qu'au cours de cette période sans gouvernement, pour les hommes et femmes politiques de premier plan et tous partis confondus, seule la course présidentielle comptait.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons les propos de notre déclaration liminaire du 24/06/2024 concernant la fin du plafond de verre pour les partis liés à une idéologie d'extrême droite.

Le pouvoir est donc à portée de main pour ces idées, et ne nous trompons pas, ni le Conseil constitutionnel, ni le Conseil d'État ne pourront s'opposer indéfiniment à leur application. Tout simplement parce que les membres de ces institutions sont toujours nommés par des politiques. Donald Trump l'a très bien compris avec le pouvoir de nomination des juges à la Cour suprême.

Ce n'est pas le discours du Premier ministre actuel ni les solutions proposées qui nous sortiront de cette ornière mortifère. Nous connaissons ce discours par coeur.

« Encore et toujours, en France, on proposera de réduire les dépenses publiques. Encore et toujours, on sous-entendra que ce pays compte trop de fonctionnaires, trop de bureaucratie, trop d'assistanat, trop de normes, trop de tout, au final. Il faut libérer la France de ces contraintes administratives, juridiques, sociales. Il faut simplifier, simplifier et encore simplifier ». Sous-entendu, le privé, lui, sait faire. Si l'on daigne prendre un instant de recul sur ce type de discours simpliste, on pourrait jeter un oeil, parfois, sur ses conséquences.

Deux exemples récents nous viennent en tête.

La gestion de la dépendance des anciens et de la petite enfance, c'est-à-dire de nos citoyens les plus fragiles et sans défense. Une grande partie de cette gestion est passée dans le giron du privé ces dernières décennies.

La CGT ainsi que d'autres organisations syndicales traditionnelles ont dénoncé, dans le vide, pendant des années, les conditions de vie au travail exécrables des employés de ces sociétés, expliquant qu'elles avaient des conséquences directes et délétères sur nos aînés et sur nos enfants.

Des conséquences qui se sont traduites, dans le pire des cas, par le maintien au long cours d'une maltraitance institutionnalisée.

Résultat, il y a quelques mois, après la sortie du livre *Les Fossoyeurs* qui a révélé au grand jour ces pratiques, l'État a dû reprendre en urgence et en toute discrétion le Groupe Orpea, en quasi-faillite boursière, via la Caisse des dépôts et consignations. Cette nationalisation qui ne dit pas son nom, d'un coût de 1,3 milliard d'euros, a permis d'éviter que plusieurs milliers de pensionnaires se retrouvent à la rue et, il faut le dire, de sauver la mise de départ de quelques investisseurs.

Des questions devront trouver des réponses au niveau pénal, notamment sur le rôle ou le manquement des institutions publiques censées vérifier et contrôler, d'un point de vue

sanitaire, ces sociétés et leurs prestations, sans parler de certains cas de pantouflage qui posent enfin problème.

Cependant, il est totalement faux de dire que ces sociétés ont été inefficaces d'un point de vue strictement financier, au contraire, elles ont été extrêmement lucratives, à tel point que les sociétés françaises gérant les maisons de retraite commençaient à devenir des leaders du marché européen.

Pour les missions du service public, **ce n'est pas le profit à tout prix qui est recherché, mais la réduction continue des coûts de fonctionnement, et cela, le plus souvent au détriment des agents, des citoyens et des missions.**

Lean Management, taylorisme, industrialisation des tâches, re engineering des processus... Peu importe le terme managérial employé et imaginé par des cabinets de conseil grassement payés, le seul et unique but reste la réduction des coûts.

Notre ministère est au coeur de cette politique, parce que son ministre est responsable des lettres de cadrage budgétaire et qu'il se doit d'être exemplaire dans sa propre maison. Alors, nous le sommes. Vous le comprendrez, Madame la présidente, vu le discours du Premier ministre, nous n'avons plus aucune illusion, et nous allons retrouver, de nouveau, le temps des réformes de structures, de regroupements de services et de missions. Nous attendons seulement de connaître, dans quelques mois, le nom de cette nouvelle réforme !

Le problème, ce ne sont pas les hommes ou les femmes, c'est le postulat de départ. À la DGFIP, on ne mesure quasiment plus en amont les conséquences sur les conditions de travail, sur le service rendu aux citoyens d'une réforme de structure ou de regroupement de services ou de missions. La DGFIP arrive toutefois à calculer à l'avance le nombre de postes à supprimer sans avoir fait la moindre expérimentation, et elle s'en félicite. Les directeurs départementaux se retrouvent à gérer une feuille de route avec peu de marge de manœuvre et des contraintes calendaires à respecter. Quant au niveau local, en tant que représentants du personnel, nous posons des questions sur les conséquences, et nous avons comme seule réponse qu'il faut avoir confiance (exemple récent du PCE).

Au niveau local, nous vous rappelons pour la énième fois les problèmes immobiliers non résolus à ce jour :

Pour les sites de Clamecy, Cosne sur Loire ainsi que pour Baynac, la CGT rappelle que les nombreux dysfonctionnements évoqués à plusieurs reprises n'ont toujours pas été réglés (la situation d'insécurité du hall d'accueil et l'isolation des fenêtres à Clamecy, l'ascenseur et les huisseries de Cosne sur Loire, les moisissures sur certains murs du CDC, l'isolation phonique du PCE, les toilettes homme inutilisables à Clamecy, les portes du rez de chaussée à Baynac qui claquent ou qui ne ferment plus,...). Compte tenu du nombre conséquent des problèmes immobiliers, si vous le souhaitez nous pouvons vous les envoyer par mail.

Par ailleurs, le SGC de Nevers expérimente un flex-office qui ne dit pas son nom en raison du manque de bureaux pour les agents nouvellement arrivés (sympa le matin de se dire : où vais-je pouvoir m'installer pour travailler ?). De plus, qu'en est-il du local courrier de la Direction qui n'est toujours pas réinstallé en raison d'une fuite ?

Nous avons d'autres questions que nous vous soumettons aujourd'hui encore :

- nous réitérons notre demande de communication des contrats pour le ménage au vu de ce qu'il s'est passé cet été (absence de ménage cet été au 1^{er} étage – pas de remplacement des agent(e)s d'entretien quand absence, ...). La DDFIP paye pour des

prestations mais quand celles-ci ne sont pas effectuées, y'a-t'il des diminutions de la facture ? Et là, nous n'abordons pas encore la qualité du ménage...

Nous profitons de cette instance pour vous remettre la pétition que nous avons fait circuler sur la remise en place des essuie-mains papiers. Les sèche-mains électriques sont bruyants .. et en cette période de circulation de divers virus hivernaux, nous risquons d'assister à la multiplication des contaminations, ce qui risque de mettre à mal encore plus les services déjà en sous effectif...

Malgré un mode d'emploi pour les personnels de ménage, on ne peut être certain si le nécessaire est bien fait ou pas (en lien avec la qualité ou l'absence de qualité du ménage)

Si nous pouvons souligner la réponse que vous apportez aux agents du CDIF sur les difficultés qu'ils rencontrent (proposition d'un groupe de parole animé par un psychologue), celle-ci ne répond pas à ce qui est demandé, à savoir qu'ils veulent faire leur travail dans de bonnes conditions avec des outils applicatifs qui fonctionnent et un nombre d'agents suffisants pour pouvoir exercer pleinement toutes leurs missions (anciennes et nouvelles).

Et comment ne pas aborder la question du chauffage : si nous pouvons comprendre les soucis d'économie de la direction pour ne pas allumer le chauffage avant le 1^{er} octobre, lundi 7 octobre, il faisait de 15 à 16 ° dans de nombreux bureaux à Baynac ... J'espère que vous conviendrez avec nous, et comme les agents, qu'il est difficile de travailler assis à ces températures. Etant habitué aux différents problèmes de remise en route du chauffage, en vous demandant de le remettre en route de manière précoce, nous espérons que celle-ci serait effective suffisamment tôt pour éviter ces problèmes. Sur cette question délicate du chauffage, serait-il possible de connaître les gains réalisés suite au changement de mode de chauffage ?

A propos des formations proposées par la formation spécialisée (ex : CHSCT), la CGT a signalé par mail qu'il était inadmissible :

- de proposer seulement 3 choix sur la fiche (car cela n'a pas été discuté lors du groupe de travail spécifique ni en séance et n'a jamais été imposé les années précédentes),
- de demander l'avis du chef de service (également non discuté comme pour le point précédent)

De plus au vu des conditions de travail actuelles, les formations « gestion du stress » ou « gestion des conflits » mériteraient d'être démultipliées sur tous les sites du département afin de répondre aux besoins des agents, qui se sont peut être censurés compte tenu de la limite des 3 choix sur la fiche.

Si, lors de sa visite, Amélie Verdier a vanté le travail d'équipe des agents de la DGIP, force est de constater que cela est applicable uniquement si les services sont dotés d'effectifs suffisants. C'est pour quoi la CGT demande à nouveau que les postes vacants soient tous pourvus. De plus, les agents doivent exercer leurs missions dans de bonnes conditions de travail. Or, vu le nombre de problèmes listés, cela est loin d'être le cas.